

## Extrait du Registre des Délibérations

**Séance du 3 Juin 2021**

**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2021-03-15 - FINANCES (7.3.3) – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME (PRECISION DE LA DELIBERATION 2020-06-22)**

**DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021**

**DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle</b> (ayant la procuration de PICARD Denis), <b>BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc</b> (ayant la procuration de JOUBERT Roger), <b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent</b> (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), <b>CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent</b> (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), <b>SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe</b> (ayant la procuration de GASPARD Isabel), <b>TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane</b> (ayant la suppléance de ROSSO Michel), <b>ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine</b> (ayant la suppléance de MANSION François), <b>MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie</b> (ayant la suppléance de CHENOT Tony), <b>NIGON Elisabeth</b> (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), <b>HARMAND Alde</b> (ayant la procuration de ERDEM Olivier), <b>DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha</b> (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), <b>ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUFF Lydie</b> (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), <b>HEYOB Olivier</b> (ayant la procuration de RIVET Lionel), <b>CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge</b> (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), <b>BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie</b> (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), <b>MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>PICARD Denis, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	10 avis de procuration
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	5 avis de suppléance
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	COLLET Thierry
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	61 présents
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	71 votants

REÇU EN PREFECTURE

le 07/06/2021

Application agréée E-legalite.com

Dans le cadre de la compétence de politique du logement et du cadre de vie et de l'intérêt communautaire afférent, la Communauté de Communes peut accorder sa garantie pour le financement de logements sociaux.

Par délibération 2020-06-22 en date du 17 décembre 2020, la Communauté a accordé à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme sa caution à hauteur de 50% sur un prêt d'un montant de 740 211 €, constitué de deux lignes de 524 407 € et 215 804 €, destiné à financer la construction de 22 logements situés 37 rue Paul Keller à Toul (54).

Les services de la Communauté ont été informés que cette délibération a été rejetée par le contrôle interne de la Caisse des dépôts et Consignations car la mention « le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération » n'y figure pas.

Une délibération complémentaire est requise.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles 2298 à 2304 du Code Civil ;  
Vu le Contrat de Prêt n°114919 signé entre la société Foncière d'Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts et consignations ;  
Vu la délibération 2020\_06\_22 du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2020 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, précise sa décision comme suit :**

- **ARTICLE 5 : Le contrat de prêt est joint en annexe et fait partie intégrante de la délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX